

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.489

**Commune de Saint-
Yrieix - route des
Mesniers : cession de
parcelle à Monsieur
HORTICA et au
Département de la
Charente**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.489**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Monsieur BONICHON

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX - ROUTE DES MESNIERS : CESSIION DE PARCELLE A MONSIEUR HORTICA ET AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Monsieur BRUNET, propriétaire des parcelles adjacentes à la parcelle AV 347, s'est montré intéressé pour acquérir une partie de cette parcelle, jusqu'à l'angle des parcelles AV 283 et AV 381, sur laquelle se trouvent de petits bâtiments à usage de dépôt.

Cette acquisition lui permettrait d'acquérir un foncier mitoyen de sa propriété actuelle. Monsieur BRUNET étant âgé, il souhaite que ce foncier soit vendu directement à son fils, Monsieur HORTICA.

Parallèlement, le Département, qui est propriétaire de la parcelle contigüe AV334, s'est montré intéressé pour acquérir la partie restante non bâtie (560 m²). Cette acquisition permettra l'aménagement d'un parking.

Au regard de ces éléments, et au vu de l'estimation domaniale, la partie vendue à Monsieur HORTICA pourrait l'être au prix de 18 000 € HT pour une surface de 438 m² (lot B), et la partie restante pourrait être vendue au Département au prix de 8 000 € HT pour une surface approximative de 560 m² (lot A).

La cession de terrains nus n'ayant pas supporté de TVA à l'achat, il convient d'appliquer la TVA sur la marge.

La valeur d'actif totale de ces parcelles est de 15 471,40 €, soit une plus-value de 10 528,60 €.

La TVA sur marge s'établit alors à $10\,528,60 \times 20\% = 2\,105,72$ €.

Vu l'avis du service France Domaine du 12 juillet 2016, prolongé jusqu'au 17 janvier 2018,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession de la parcelle AV 347, pour partie à Monsieur HORTICA (lot B d'une surface de 438 m²) au prix de 18 000 € HT augmenté de la TVA pour 924,15 € et pour partie au Département (lot A d'une surface de 560 m²) au prix de 8 000€ HT augmenté de la TVA pour 1 181,57 €, les frais associés à cette vente étant à la charge des acquéreurs.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir,

D'INSCRIRE les recettes au budget annexe Développement Economique - article 775.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 novembre 2017	<u>Affiché le :</u> 02 novembre 2017



Commune de
SAINT YRIEIX
SUR
CHARENTE

VENTE DE TERRAINS

Présenté par
M Le Président

JF.DAURE

Proposé par
Le DGA

X.HURTEAU

DOSSIER TECHNIQUE

Affaire GA/HORTICA

Affaire GA/DEPARTEMENT

Date : 28 septembre 2017

ETAT PARCELLAIRE

SITUATION ANCIENNE

NOMS ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	PARCELLE	COMMUNE	CONTENANCE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME	AV 347	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	998 m ²

SITUATION NOUVELLE

NOMS ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	PARCELLE	COMMUNE	CONTENANCE
Monsieur HORTICA	AV 347 LOT B	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	438 m ²
DEPARTEMENT 31 Boulevard Emiile Roux 16 000 ANGOULEME	AV 347 LOT A		560 m ²

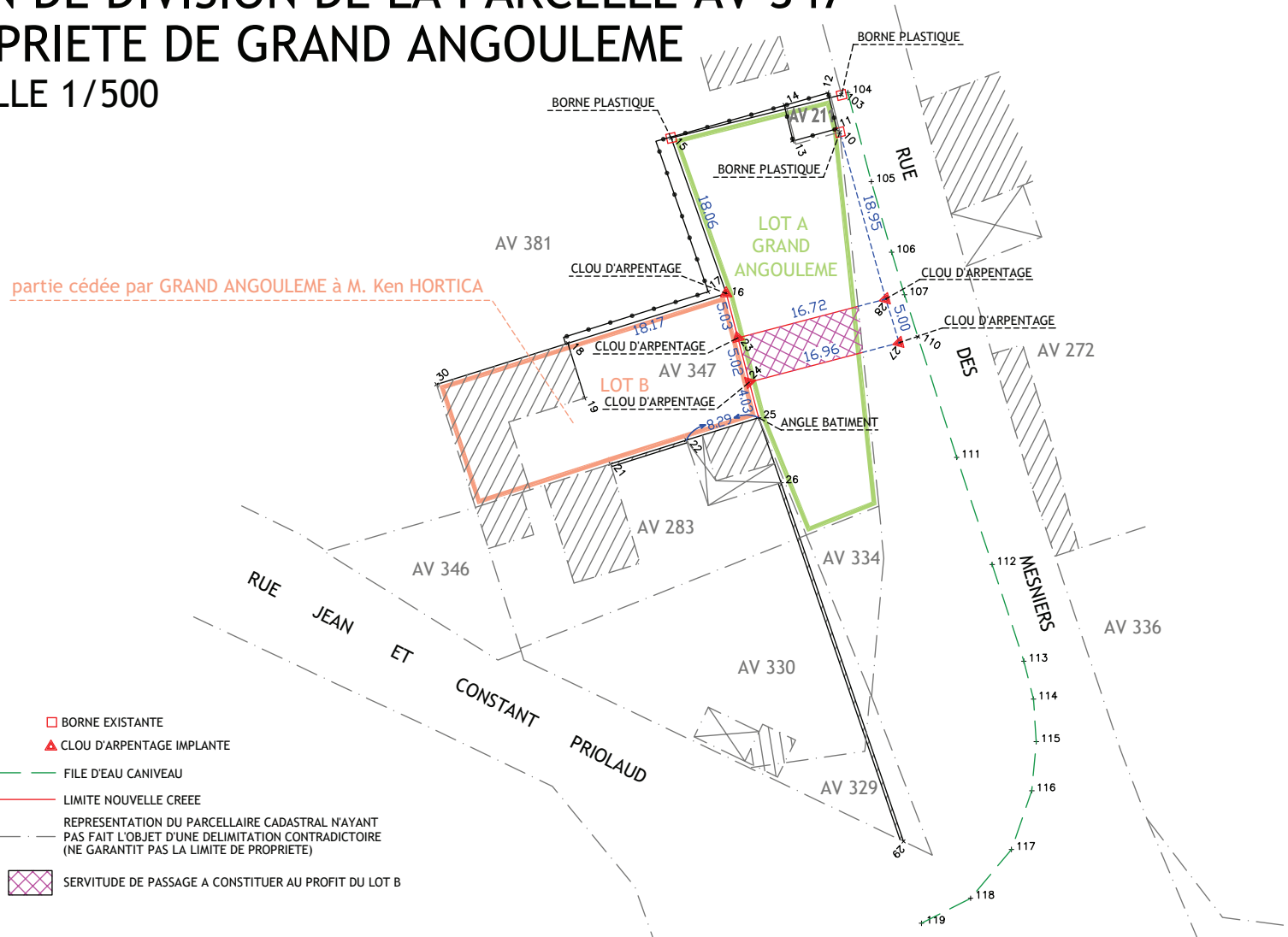
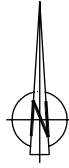
COMMUNE DE SAINT YRIEIX

LIEU DIT LA COMBE

PLAN DE DIVISION DE LA PARCELLE AV 347

PROPRIETE DE GRAND ANGOULEME

ECHELLE 1/500



MATRICULE	X	Y
10	1477539.30	5168296.55
11	1477538.96	5168296.90
12	1477538.02	5168300.84
13	1477534.17	5168295.57
14	1477533.23	5168299.47
15	1477520.85	5168295.91
16	1477526.87	5168278.89
17	1477524.91	5168279.09
18	1477509.53	5168273.44
19	1477511.40	5168267.43
21	1477514.22	5168260.22
22	1477522.50	5168262.83
23	1477528.14	5168274.03
24	1477529.40	5168269.17
25	1477530.42	5168265.27
26	1477532.86	5168258.16
27	1477545.80	5168273.50
28	1477544.32	5168278.28
29	1477546.26	5168218.91
30	1477495.17	5168268.93
103	1477539.49	5168300.63

- BORNE EXISTANTE
- ▲ CLOU D'ARPENTAGE IMPLANTE
- FILE D'EAU CANIVEAU
- LIMITE NOUVELLE CREEE
- REPRESENTATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIMITATION CONTRADICTOIRE (NE GARANTIT PAS LA LIMITE DE PROPRIETE)
- SERVITUDE DE PASSAGE A CONSTITUER AU PROFIT DU LOT B

DATE : 23/05/2017
 DOSSIER : 17101
 LEVE ET DRESSE PAR :
 JEAN PAUL ENNUYER
 GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.
 114, ROUTE DE PARIS
 16160 GOND PONTouvre
 TEL 05.45.94.78.62
 FAX 05.45.68.85.77
 jean-paul.ennuyer@geometre-expert.fr



POUR TOUTE EDIFICATION DE MUR OU DE CLOTURE LE LONG DES VOIES, L'ALIGNEMENT SERA DEMANDE A LA MAIRIE.
 CE PLAN N'A DE VALEUR JURIDIQUE QUE S'IL EST ANNEXE A L'ACTE AUQUEL IL SE RAPORTE ET SIGNE PAR LES PARTIES.

